

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS**

**DECISION n° 7592  
prise dans sa séance du 10 décembre 2002**

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France,

Vu sa décision n° 7317 du 24 octobre 2001 approuvant le règlement intérieur du conseil d'administration,

Le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France,

DECIDE

**Article unique:** est désigné membre de la commission des investissements :

- M. Jean Claude Caron représentant du conseil général des Hauts de Seine.

Le président du conseil d'administration du  
Syndicat des transports d'Ile de France



Bertrand Landrieu